

259.	Arrêté du 20 juin 1902 ouvrant au budget local de Tahiti et Moorea, exercice 1901, un crédit supplémentaire de la somme de 74,000 francs.....	204
260.	Décision du 25 juin 1902 instituant un comité chargé de recueillir les souscriptions pour les victimes du sinistre de la Martinique.....	205
261.	Arrête du 26 juin 1902 ouvrant au budget local de Tahiti et Moorea, exercice 1902, un crédit supplémentaire de la somme de 12,000 francs.....	206
262.	Arrêté du 26 juin 1902 portant suppression du district de Hotopuu (Iles-Sous-le-Vent) et le rattachant à celui d'Opoa.....	207
263.	Arrêté du 30 juin 1902 approuvant le budget additionnel de la commune de Papeete pour l'année 1902.....	207
264 à 280.	Nominations, Mutations, etc.....	208

N° 248. — ARRÊTÉ *approuvant les modifications apportées aux statuts de la Société philharmonique tahitienne.*

(Du 3 juin 1902.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS
DE L'Océanie, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Vu l'arrêté en date du 19 mars 1897 approuvant la création et le fonctionnement à Papeete de la *Société philharmonique tahitienne* ;

Sur le rapport du Secrétaire Général ;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Sont approuvées les modifications apportées aux statuts de la *Société philharmonique tahitienne* sous la réserve que les instruments de musique à l'achat desquels a été employée la subvention de 2,500 francs allouée à la dite Société par arrêté du 7 avril 1898 feront retour à la colonie en cas de dissolution.

Les nouveaux statuts modifiés resteront annexés au présent arrêté.

Art. 2. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 3 juin 1902.

Signé : EDOUARD PETIT.

Parle Gouverneur :

Le Secrétaire Général,

Signé : HENRI COR.